Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 17 (1866)

Heft: 11

Artikel: Extrait du rapport des experts sur le reboisement du bassin de

réception des torrents de Brienz [fin]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784012

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL SUISSE

D'ICONOILL TORISTÈRE.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES.

RÉDIGÉ PAR

EL. LANDOLT & J. KOPP. HARMED WITH ALLES AND ASSESSED.

No. 11.

1866.

Le JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE paraît tous les mois, en français, chez E. SCHULER, éditeur à Bienne. Chaque numéro est d'une feville; le prix d'abonnement est de Fr. 2. 50. par an, franco dans toute la Suisse. On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

Extrait du rapport des experts sur le reboisement du bassin de réception des torrents de Brienz.

(FIN.)

- 3) Indications sur l'ordre dans tequel le reboisement des différentes surfaces doit être opéré. Il est impossible de donner à ce sujet des règles précises, attendu que cet ordre dépend beaucoup de la marche des travaux d'art. Nous estimons cependant qu'en général il faut suivre les principes suivants;
- a) A moins de circonstances exceptionnelles, il faut commencer par reboiser les surfaces où la nature du sol et l'exposition permettent de compter sur un succès complet ou tout au moins satisfaisant.
- b) Avant d'entreprendre le reboisement, il faut avoir soin d'assainir et de consolider le sol et en outre d'endiguer le lit du torrent, s'il s'agit d'une pente qui y aboutit et qui puisse être attaquée par les eaux.
- c) Il ne faut s'occuper de reboiser les surfaces éboulées, les ravières et les pentes exposées aux chutes de pierres, qu'autant que cette précaution est nécessaire pour garantir la durée des travaux d'endiguement ou protéger les propriétés sous-jacentes.

Il faudra donc commencer par combler les lacunes des peuplements déjà existants en s'occupant surtout des lisières de forêts, puis, choisissant d'abord

les surfaces les plus fertiles et les expositions les plus abritées, on étendra peu à peu les boisements aux expositions moins favorables et aux sols plus maigres; toutefois dans la marche de ces travaux, il ne faudrait pas perdre de vue l'opportunité de relier convenablement les nouvelles cultures, soit entre elles, soit avec les peuplements déjà existants. Là où il ne se trouve pas de forêt dans le voisinage des surfaces destinées au reboisement, on devra commencer par peupler les portions les plus abritées, et de là s'avancer peu à peu vers celles qui présentent les conditions les plus défavorables. Ainsi en général le reboisement doit progresser de bas en haut; ce n'est pas à dire qu'il ne faille d'abord s'occuper que des régions inférieures, mais que, devant entreprendre simultanément le reboisement dans diverses régions, il faut suivre dans chacune une marche ascendante. Dans les parties élevées, on s'avancera peu à peu vers la limite supérieure des forêts, et même on la dépassera dans les endroits particulièrement exposés. Dans la région inférieure l'ordre à suivre est d'ordinaire indiqué par l'état du sol et par les progrès des travaux d'endiguement.

4) Procédé à suivre dans l'exécution du reboisement. Pour opérer le reboisement du bassin de réception des torrents de Brienz, et en général des localités de ce genre, on aura de préférence recours à la plantation; des semis ne peuvent convenir que dans des cas exceptionnels. Si l'on veut pouvoir compter sur le succès des plantations, il est avant tout nécessaire d'avoir des plants vigoureux et bien conditionnés. Il faudra donc, si l'on n'y a pas déjà pourvu, établir des pépinières dans lesquelles on puisse élever la quantité considérable de plants que demandent les cultures de ce genre. Il faut que ces pépinières soient aussi rapprochées que possible des surfaces à boiser, afin que le transport n'ait pas à se faire à de grandes distances. Malheureusement les emplacements propres à l'élève des plants font défaut dans le bassin de réception des torrents de Brienz, sauf cependant dans les environs de Hofstetten; on sera donc obligé de se procurer une partie de la provision nécessaire dans des districts plus ou moins éloignés. On devra cependant tenter d'établir des pépinières dans la partie supérieure du territoire qui nous occupe, quoiqu'on ne puisse pas compter sur un succès bien. grand. Il faudra en tout cas choisir à cet effet les expositions les plus abritées. Dans le courant de la première ou de la seconde année, on repiquera les jeunes plantons en bâtardière, car c'est là le moyen le plus sûr d'obtenir des plants vigoureux, pourvus de bonnes racines et capables d'opposer de la

résistance aux agents destructeurs. La plantation à demieure doit se faire, suivant l'essence, au bout de 3 à 5 ans. Quant aux sujets qu'on élèvera dans la région supérieure, on devra les laisser en pépinitère un ou deux ans de plus.

On devra mettre d'autant plus de soins à la plantation à demeure que les conditions locales seront moins favorables à la reprise et au développement ultérieur des plants. Il faudra donc prendre les mesuress convenables pour extraire les sujets sans endommager leur chevelu, pour lles empêcher de se dessécher pendant le transport et pour les replanter en donnant aux racines leur position naturelle, en les environnant complètement d'une couche de terre ameublie et en les plaçant à la profondeur convenablle. On ne négligera pas de faire la plantation sur mottes dans les sols humides ou superficiels.

Dans le cas où il serait nécessaire de boiser des pentes éboulées, des ravières ou des amas de débris, on devra remplir de terre fertile les trous destinés à recevoir les plants, ou placer ces derniers dans des paniers grossièrement tressés que l'on remplira de bonne terre et qu'on introduira dans le sol. Si l'on a affaire à des pentes arides, exposées au soleil, il sera bon d'entourer les trous de pierres. Lorsque les sujets à transplanter ne seront pas assez forts et assez bien conditionnés, ce qui sera presque toujours le cas lorsqu'on les plantera immédiatement à demeure sans les repiquer en pépinière, on devra se servir de touffes de 3 ou tout au plus de 5 plants. Ce mode de plantation mérite d'être recommandé pour les stations tout-àfait défavorables; lorsqu'on a résolu en principe d'appliquer ce système, il faut repiquer les plants en touffes déjà dans la bâtardière, pour les placer ensuite à demeure sans les séparer.

L'espacement des plants ne devra pas être trop grand, ce qui retarderait la formation du couvert et empêcherait ainsi d'arriver assez promptement au but que l'on se propose, savoir le revêtement du sol.

On peut recommander pour la plupart des stations dont il s'agit ici une distance de 3 à 4' entre les plants, ce qui revient à assigner à chaque sujet une étendue de terrain de 12 à 16' carrés. Pour ce qui concerne la disposition à donner aux plants, on se guidera d'après la nature du terrain. Lorsque le sol permet d'adopter une répartition symétrique, il faut préférer la plantation par files, distantes de 4', avec un espacement de 3 à 4' entre les plants ;'si au contraire le sol est couvert de pierres et de wieilles souches ou qu'il soit entre coupé de places stériles, on devra, sans s'astreimdre à un arrange-

ment symétrique et à un espacement uniforme, placer chaque sujet là où les conditions locales semblent promettre la reprise la plus rapide et le déve-loppement le plus normal. Si les vents froids, les avalanches ou les chutes de débris sont à redouter, on cherchera à protéger les jeunes plants en les plaçant dans l'abri que fournissent les grosses pierres, les blocs de rochers, les vieilles souches, etc. De l'observation des deux dernières règles, il résulte souvent que les plants se trouvent disposés par groupes, mais cette circonstance ne nuit pas au succès des cultures.

En général, il faudra, autant que le permettra la nature du sol, élever des peuplements mélangés, formés de deux ou de plusieurs essences; si possible, le mélange sera régulier et par files alternées. Dans les cas où les plantations régulières sont impossibles ou lorsque le sol convient plus particulièrement par places à telle ou telle essence, il faut opérer le mélange par bouquets ou par groupes. Dans la région supérieure, le peuplement principal sera formé par l'épicéa; le mélèze et l'arole devront aussi figurer partout, quoique en proportion moins forte. On favorisera surtout le hêtre dans la région inférieure, c'est-à-dire sur les pentes escarpées, sillonnées de profondes ravines, qu'il serait urgent de reboiser entièrement; l'expérience a prouvé en effet que cette essence, qui prospère sur les pentes de nos Alpes tournées au midi, couvre efficacement le sol et se reproduit d'une manière tout-à-fait satisfaisante, lors même que le traitement des boisés laisse à désirer. On pourra lui associer les essences recommandées plus haut; l'épicéa et le pin sylvestre pourront même dominer dans certaines circonstances; on mettra surtout le premier dans les stations voisines de la région supérieure et le second sur les pentes arides situées plus bas.

Si l'on tient à donner un revêtement au sol au-delà de la limite supérieure des forêts, on fera choix, comme nous l'avons dit, de l'aune blanc et de l'aune des Alpes, pour les sols frais et humides, et du pin de montagne pour les expositions arides.

Pour boiser des pentes d'éboulis et des ravières, ou lorsqu'on ne peut espérer de voir réussir les arbres productifs sans peuplement protecteur, on sera aussi obligé de recourir aux essences que nous venons de nommer, en y ajoutant pour les expositions inférieures l'argoussier, les saules et l'acacia. Ces dernières essences pourront être mélangées à volonté soit entre elles soit avec les aunes; quant à la proportion et à la forme du mélange, on se guidera principalement d'après la nature du sol. Les cultures devront être

exécutées d'après les règles données plus haut. Si les plants dont on dispose sont mal conditionnés, il faudra les couper à 2 à 3 pouces au-dessus du collet et les employer comme plants récépés. Quant aux saules, le moyen le plus simple est de les mettre en terre sous forme de boutures. Dans tous les cas où ces essences ne sont pas simplement cultivées dans le but de donner un peuplement protecteur, et ne sont par conséquent pas destinées à faire place à d'autres espèces d'arbres plus productives, on devra les traiter en taillis simples à courte révolution.

Si l'on a affaire à des pentes d'éboulis et à des ravières encore privées de toute végétation au moment du boisement, il faudra chercher à donner une couverture au sol en semant dans les intervalles laissés entre les plants des graminées ou d'autres herbes et de petites plantes ligneuses. Aussi longtemps que les plants feront défaut, il sera opportun et même nécessaire d'opérer des essais de semis. Si l'on a affaire à un sol fortement engazonné, on choisira la méthode des semis par places, auxquelles on me donnera qu'un pied carré d'étendue; si le sol n'est pas couvert d'herbes, on devra donner la préférence au semis en plein, que l'on exécutera immédiatement après la fonte des neiges; mais dans ce cas il ne faudra pas trop ménager les semences, attendu que les circonstances sont d'ordinaire très-peu favorables à la germination. Pour les semis par places, il suffit d'employer 5 à 6 livres de semences de résineux par arpent. La méthode des semis est inadmissible pour le hêtre lorsque l'on a affaire à des surfaces non ombragées, et elle ne présente que peu de chances de succès pour les érables et les frênes; en revanche elle convient mieux pour le pin.

Il est à peine besoin de dire que toutes ces cultures devront être complétées en temps opportun, et qu'elles demandent en général à être protégées soigneusement contre les dangers extérieurs et particulièrement contre le parcours.

5 Indications sur la succession des travaux et l'époque à laquelle il faut les exécuter. Nous avons vu plus haut qu'avant de procéder au boisement, il faut entreprendre toute une série de travaux préliminaires qui consistent à consolider le lit des cours d'eaux et leurs berges, à régulariser l'écoulement des eaux de sources et de pluies qui peuvent délaver le sol, à assainir les surfaces humides et à fixer le sol qui se trouve en mouvement. Il peut arriver que ces travaux soient liés les uns aux autres et qu'il faille les entreprendre ensemble, mais dans la règle on les exécutera dans l'ordre

indiqué. On peut disposer pour cela de tout l'été, depuis la mi-avril jusqu'à la fin d'octobre.

Quant aux travaux directement relatifs au boisement, on ne pourra compter sur un succès complet que si on les exécute au printemps ou en automne; pour la région inférieure, on choisira de préférence le printemps, cependant on pourra aussi, si le sol est humide ou compacte, opérer le creusage des trous en automne, en ayant soin toutefois de ne pas laisser séjourner la terre ameublie sur la surface du sol, mais de la remettre dans les trous, car autrement il s'en perdrait une bonne partie pendant l'hiver. Si le sol se trouve en mouvement ou que l'on ait à redouter des glissements de neige, il faudra se garder d'opérer les cultures pendant l'automne, car les plants risqueraient d'être ensevelis au printemps, lors des alternatives de gel et de dégel, ou écrasés et déracinés par les neiges mouvantes. En revanche, pour les cultures dans la région supérieure, il faut donner la préférence à l'automne, particulièrement pour l'exécution des plantations, vu que, la neige ne fondant que très-tard, il n'y a pour ainsi dire pas de printemps proprement dit, et que les plants élevés dans les régions inférieures ne peuvent pas être employés à cause de leur développement précoce. Si l'on fait des semis en plein, il faudra les exécuter au commencement du printemps afin que la semence trouve encore un sol humide, on n'a rien à craindre des chutes de neige qui peuvent encore se produire. Il ne faudra pas non plus retarder l'exécution des semis par places jusqu'à la fin du printemps, car, particulièrement dans les hautes régions, les plants n'auraient pas le temps de durcir suffisamment leurs pousses avant l'hiver.

Les travaux de reboisement doivent être commencés dans les cinq districts à la fois et poursuivis avec toute l'activité possible. Cette combinaison présente d'autant moins de difficultés que plusieurs communes prenant part à cette entreprise, on peut sans danger répartir ces forces sur plusieurs points à la fois. A supposer même que l'on mette immédiatement la main à l'œuvre et qu'on poursuive les travaux sans interruption avec tout le zèle désirable, on ne peut espérer de les voir terminer qu'après une longue série d'années; quant aux bienfaits qui doivent en découler pour la contrée, ils ne se feront naturellement sentir que dans un avenir encore plus éloigné.

Nous estimons qu'il serait superflu de discuter ici le traitement à adopter pour les peuplements encore existants et pour ceux qu'il s'agit d'établir, car ces boisés seront sous la direction et la surveillance des employés forestiers bernois.

(Landolt).